



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	41	Suffrages exprimés :	54
Absents :	14	- dont POUR :	49
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	1	Nombre d'abstention(s) :	5

Étaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BLANES Patrick	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BOËS Fabrice	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
Mme CRESPIER Delphine	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNÉ Bernard	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANE Pascal
Mme DECHER Martine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme DOSSARD Amandine	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FAREVEL-GENESTON Nathalie	Mme MARTIN Bénédicte	
Mme FASSETTA Véronique		
M. FONTANARAVA Eric		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESPIER

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport : M. MAUREL Frédéric



N° 2026-080

FINANCES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Approbation des autorisations de programme et crédits de paiements 2026

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'instruction comptable M49 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 portant constatation de l'exercice des compétences « eau potable », « assainissement des eaux usées » et gestion des eaux pluviales urbaines » par la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu la délibération n°2025-186 du 4 décembre 2025 portant approbation des autorisations de programme sur le budget annexe d'assainissement collectif ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 19 février 2026 ;*
- *Vu l'arrêté du Président n°2026-78 en date du 28 avril 2026 portant départ de M. Frédéric Maurel ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 avril 2026.*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut mettre en œuvre des autorisations de programme pluriannuelles réparties par exercice budgétaire en crédits de paiement.

Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d'investissement pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'agglomération ou à des subventions versées à des tiers.

Le 4 décembre 2025, le Conseil communautaire a actualisé deux autorisations de programme concernant la construction de deux stations d'épurations.

Afin de tenir compte de l'exécution budgétaire et des futures extensions de réseaux, il convient de mettre à jour ces autorisations de programme.

1- Construction d'une nouvelle STEP intercommunale pour les communes de Cavaillon et les Taillades.

La commune de Cavaillon possède une station d'épuration, la station des Iscles, dont les capacités résiduelles de raccordement sont faibles. De même, la commune des Taillades possède sur son territoire une station d'épuration dont la capacité épuratoire a atteint son maximum et qui présente des dysfonctionnements.

LMV a donc décidé en 2022 de réaliser une nouvelle station d'épuration intercommunale pour l'épuration des nouvelles constructions d'habitation de la commune des Taillades et pour le développement des quartiers Est de Cavaillon pour lesquels de nouvelles extensions de réseaux sont lancées en 2025 pour un montant de 2,8 M€ HT.

La station d'épuration a été financée avec le concours de l'Agence de l'eau (984 491 €), de la Région Sud (1 000 000 €) et du Département de Vaucluse (500 000 €). De nouvelles demandes d'aides ont été obtenues auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat (DETR 2025) pour les extensions de réseaux.



	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
STEP CAVAILLON / LES TAILLADES	123 098,25 €	1 535 937,37 €	1 494 394,03 €	2 323 309,33 €	1 268 395,52 €	265 598,45 €	7 010 732,95 €

2- Construction d’une nouvelle STEP intercommunale à Cabrières d’Avignon.

La station d’épuration de Cabrières d’Avignon et du quartier des Imberts de Gordes n’a plus les capacités résiduelles permettant d’accepter les charges actuelles et futures liées à l’urbanisation des deux communes. Elle présente de nombreux dysfonctionnements.

LMV a donc décidé en 2021 de construire une nouvelle station intercommunale d’une capacité de 3 000 équivalent-habitants regroupant les communes de Cabrières d’Avignon, Gordes et les Beaumettes pour leurs quartiers sud.

Cet investissement a été financé avec le concours de l’Etat (DSIL de 384 000 €), de la Région SUD (1 000 000 €) et du Département de Vaucluse (600 000 €). Néanmoins, avant de clôturer cette autorisation de programme, il convient de prévoir encore des crédits en 2026 pour le paiement des dernières factures.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
STEP GORGES / CABRIERES	9 774,76 €	32 334,48 €	2 531 973,15 €	1 902 871,00 €	182,85 €	25 876,00 €	266 320,52 €	4 769 332,76 €

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l’unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- VOTE la mise à jour des deux autorisations de programme décrites ci-dessus ;
- VOTE les crédits de paiement au budget primitif 2026 du budget annexe assainissement collectif, conformément aux deux tableaux ci-dessus ;



- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Aurélié LECAUDEY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Aurélié'.

Réceptionné le :

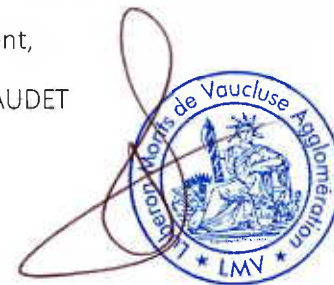
Pour le Président
empêché

Patrick SINTÈS
Vice-Président

Cavaillon, le 5 mai 2026

Le Président,

Gérard DAUDET





République française

2026/

Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 30 avril 2026